



Bernard Poignant  
Député au Parlement Européen

## L'éducation civique selon Jacques Chirac

Quimper, le 3 avril 2006

L'intervention du Président de la République vendredi soir a normalement été commentée sous l'angle politique. Partis et syndicats ont réagi de cette façon.

Comme lycéens et étudiants, même quelques collégiens sont très concernés par le CPE et très impliqués dans le mouvement, la dimension civique et éducative du discours présidentiel ne peut pas être occultée. A ces jeunes, les professeurs ont aussi pour mission d'apprendre le respect de la loi, autant pour les droits qu'elle permet que pour les devoirs qu'elle oblige. Ils le font tous, quelque soit leur discipline, avec un temps particulier généralement assuré par les professeurs d'histoire et de géographie.

Ceux qui ont écouté Jacques Chirac ont toutes les raisons d'être dubitatifs ou ébranlés. Signer une loi, la publier au Journal Officiel de la République Française, et demander de ne pas l'appliquer est l'acte le plus anti-éducatif qui soit de la part d'un chef d'Etat. C'est même saper le travail des éducateurs. Car pourquoi ne pas appliquer ce principe à d'autres lois si elles ne nous conviennent pas ? La loi c'est la loi tant qu'une autre n'est pas votée.

Il faut reconnaître à Jacques Chirac une capacité d'innovation hors du commun. Dissoudre une Assemblée quand on a la majorité et promulguer une loi qui ne doit pas entrer en vigueur !

On ne sait si c'est la 5<sup>ème</sup> République elle-même ou le Président en exercice qui est épuisé mais mardi, il y a une raison supplémentaire de participer aux manifestations : la stricte défense de l'éducation civique dans nos collèges, lycées et universités.

Bernard Poignant